4402

OCDE
ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

CILSS
COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS DE LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE DANS LE SAHEL

CLUB DU SAHEL

SAHEL D(83)227
Août 1983
Or.: Français

EVOLUTION DE LA POLITIQUE CEREALIERE

CINQUIÈME
CONFÉRENCE DU
CLUB DU SAHEL

Bruxelles, 26-27-28 octobre 1983

EVOLUTION DE LA POLITIQUE CEREALIERE

Résumé des travaux du CILSS et du Club du Sahel
et propositions pour leurs actions futures

16687

TABLE DES MATIERES

		Pages
INTRODUCTION		1
I.	ETAPE IMPORTANTE DE LA REFLEXION SUR LA POLITIQUE CEREALIERE : LE COLLOQUE DE NOUAKCHOTT	2
	1. Production et achat de céréales	2
	2. Distribution et transformation des céréales	3
	Aide alimentaire	4
	3. Stockage des céréales	5
	4. Développement des échanges céréaliers régionaux	6
II.	DEUXIEME ETAPE DE LA REFLEXION SUR LA POLITIQUE CEREALIERE : LE COMITE RESTREINT	6
	1. Production et achat de céréales	7
	2. Distribution et transformation des céréales	9
	Aide alimentaire	11
	3. Stockage des céréales	13
	4. Développement des échanges céréaliers régionaux	15
III.	QUE CONCLURE ?	16

INTRODUCTION

A la deuxième Conférence du Club du Sahel (Ottawa 1977), les Secrétariats du CILSS et du Club du Sahel ont présenté une stratégie alimentaire pour la région sahélienne. Cette stratégie - constamment améliorée depuis 1977 grâce aux connaissances acquises - montrait que les pays du CILSS disposent d'un potentiel important pour la croissance de la production et l'amélioration de la sécurité alimentaires et que ce potentiel pouvait être mis en valeur à certaines conditions.

La stratégie régionale doit être complétée par des stratégies alimentaires nationales dont certaines sont en cours d'élaboration ou connaissent même un début d'exécution. (1)

Parmi les conditions de la réussite d'une stratégie alimentaire régionale et de stratégies nationales, la politique céréalière joue un rôle très important.

Le CILSS et le Club du Sahel ont été des précurseurs en organisant un dialogue permanent sur la politique céréalière entre les autorités nationales des pays du CILSS et les agences de coopération. L'objet de cette note est de retracer les étapes de ce dialogue, d'évoquer les évolutions intervenues dans la politique céréalière des pays sahéliens et les mesures prises par les agences de coopération pour soutenir ces évolutions. L'objet en est également de poser quelques questions concernant les actions à entreprendre pour améliorer la politique céréalière des pays du CILSS, dans l'avenir.

---

(1) voir le document : Elaboration de la stratégie alimentaire au Mali (République du Mali, CILSS, Club du Sahel), juillet 1982, élaboré par les responsables maliens avec l'aide de l'USAID et de la France.

I. UNE ETAPE IMPORTANTE DE LA REFLEXION SUR LA POLITIQUE CEREALIERE : LE COLLOQUE DE NOUAKCHOTT

Le Colloque de Nouakchott, en 1979, a été l'occasion d'un échange de vues approfondi entre experts sahéliens et non sahéliens sur la politique céréalière (1).

Les recommandations du Colloque de Nouakchott ont fait date. Elles ont montré que les experts avaient bien compris que la politique céréalière est un système complexe (production, commercialisation, distribution, consommation, stockage et information permanente sur la situation céréalière), composé d'éléments tous reliés entre eux, et qu'il n'était pas possible d'agir sur un élément de système sans affecter tous les autres. L'interaction et le dosage approprié de ces différents éléments expliquent la difficulté d'élaborer et de conduire une bonne politique céréalière.

Les recommandations du Colloque dont presque toutes ont été adoptées par le Conseil des Ministres du CILSS en 1980 ont été si intéressantes qu'il a paru utile de les résumer succinctement ci-dessous.

1. La production et l'achat de céréales

Le Colloque de Nouakchott est convenu d'abord que le premier objectif de la politique céréalière doit être d'accroître la production. Celle-ci repose sur le paysan qui doit être motivé pour l'accroître et en commercialiser une partie.

Une première motivation est le prix d'achat.

Dans les Etats où il y a fixation d'un prix officiel à la production, pour que le prix fixé soit incitatif, il faut qu'il tienne compte des prix de revient, d'un niveau de

---

(1) Voir: "La politique céréalière dans les pays du Sahel" Actes du Colloque de Nouakchott, 2-6 juillet 1979, et "Commercialisation, Politique des prix et Stockage des céréales dans le Sahel", CILSS/Club du Sahel, août 1977.

rémunération acceptable par les paysans, des prix des produits d'exportation, de la situation du marché, etc ...

Il est indispensable que le prix soit annoncé avant les semis.

Mais la seule manipulation des prix d'achat faite sans précaution suffisante pourrait conduire à la surexploitation des sols alors qu'il faut, au contraire, sauvegarder la fertilité des terres.

Pour sauvegarder la fertilité, il faut organiser la production non seulement en diffusant des modèles culturaux nouveaux et adaptés mais aussi pour accélérer la diffusion de ces modèles en subventionnant les facteurs de production (engrais, pesticides, matériels agricoles) au moins dans une phase provisoire, les subventions devant être relayées progressivement par un crédit agricole efficace.

Le colloque de Nouakchott a souligné que d'autres mesures étaient indispensables pour accroître la production :

- garantie d'achat des quantités offertes,
- démarrage de la campagne de collecte dès que l'offre est présente.

S'agissant des structures, le colloque a estimé que la commercialisation primaire par les groupements de producteurs (groupements villageois, groupements coopératifs) était une formule à encourager. Il a recommandé que chacun des agents de commercialisation : offices céréaliers, groupements de producteurs, commerçants privés, puisse jouer son rôle dans le processus de commercialisation primaire.

2. La distribution et la transformation des céréales

S'agissant des coûts intermédiaires entre producteurs et consommateurs, le colloque est convenu que leur réduction devait être recherchée par une gestion saine et bien contrôlée des offices céréaliers et l'utilisation concurrente des différents circuits possibles.

Il a noté les avantages sociaux de la stabilisation annuelle des prix et estimé que les offices céréaliers devaient intervenir dans cette stabilisation.

A propos de l'adaptation réciproque de l'offre à la demande urbaine, deux types d'action ont été discutés :

- la transformation artisanale et industrielle des produits agricoles pour les mettre sous une forme plus adaptée aux besoins des consommateurs urbains (farines, semoules, couscous, etc ...)

- la protection de la production céréalière régionale par la taxation des céréales importées, les taxes pouvant être utilisées à diverses fins : soutien des moyens de production, stabilisation des prix, etc ... Une telle politique de protection devrait permettre également d'orienter au moins partiellement la demande pour que celle-ci puisse être satisfaite par l'offre et que l'objectif d'auto-suffisance alimentaire puisse être ainsi atteint.

L'aide alimentaire :

A Nouakchott, les experts ont reconnu que le problème de la commercialisation ne pouvait être séparé de celui de l'aide alimentaire. Cette aide apporte des solutions partielles aux problèmes immédiats d'approvisionnement des populations lorsque ceux-ci surviennent, mais elle a des aspects négatifs évidents :

- modification des habitudes alimentaires des populations risquant d'entraîner une dépendance accrue vis-à-vis de l'extérieur et remettant en cause l'objectif d'auto-suffisance;

- création d'une mentalité d'assisté peu propice à la relance de la production céréalière;

- perturbation des circuits traditionnels et des projets en cours, risquant ainsi de décourager les producteurs.

Aussi, le colloque a-t-il recommandé :

- de supprimer la distribution gratuite de l'aide alimentaire sauf en cas de calamité et pour les groupes les plus vulnérables;

- de financer des investissements productifs au moyen de la contrepartie financière de l'aide alimentaire et de la mise en oeuvre de projets de type "Food for Work".

3. Le stockage des céréales

Le Colloque de Nouakchott a été d'accord pour prévoir qu'à la fin du siècle plus de 80% des céréales seraient encore produites en cultures pluviales, donc plus ou moins vulnérables aux aléas climatiques et qu'une stratégie de stockage annuel et inter-annuel était donc nécessaire.

Il a constaté que les études faites montraient que le stockage paysan occasionnait peu de pertes et peu de frais. Ce mode de stockage, permettant aux paysans de se constituer des réserves familiales et d'assurer leur propre auto-suffisance, devait être encouragé et amélioré.

On est convenu que le stockage paysan devrait être complété par la création de capacités de stockage adéquates tant pour la régulation des marchés que pour la sécurité alimentaire en cas d'urgence, à tous les stades du circuit céréalier.

Les stocks à constituer devraient faire l'objet d'une gestion rigoureuse et d'un entretien permanent (renouvellements périodiques, traitements systématiques, etc.).

Le colloque a souligné que la politique de stockage était indissociable de la mise en place de moyens de transport des céréales permettant à celles-ci d'atteindre les zones où se manifestent les besoins.

4. Le développement des échanges céréaliers régionaux

Le colloque est convenu également qu'un certain nombre de problèmes trouveraient une meilleure solution sur un plan régional et qu'un développement des échanges régionaux était un facteur d'accroissement de la sécurité alimentaire.

Il a recommandé d'entreprendre les actions suivantes sur le plan régional :

- l'amélioration de l'information sur les échanges entre Etats;
- une harmonisation des politiques de prix afin de faciliter l'intégration des agricultures sahéliennes;
- une concertation entre les offices céréaliers publics;
- une normalisation des produits.

Enfin, il a recommandé que, dans le cadre des opérations d'aide alimentaire, une priorité aux achats et aux transferts de céréales de la région soit donnée par les sources d'aide.

II. DEUXIEME ETAPE DE LA REFLEXION SUR LA POLITIQUE CEREALIERE : LE "COMITE RESTREINT" COMMUN AUX CILSS ET AU CLUB CLUB DU SAHEL

Afin de poursuivre la réflexion, après Nouakchott, les Secrétariats du CILSS et du Club du Sahel ont décidé de créer un "Comité restreint" chargé de définir et de piloter les études sur certains aspects particuliers de la politique céréalière et de continuer le dialogue entre experts sahéliens et non sahéliens sur cette politique. Afin de résumer leurs

travaux aussi clairement que possible, on les a regroupés sous les divers chapitres de la classification du colloque de Nouakchott.

1. La production et l'achat de céréales

D'abord le "Comité restreint" a suivi l'exécution des bilans-programmes faits, pour chacun des pays du CILSS, sur les cultures irriguées et sur les cultures pluviales (1).

Le Comité a constaté que les progrès accomplis dans ces secteurs sont encore très faibles. Il a identifié les causes les plus importantes de l'insuffisance des progrès de la production et de la productivité. Ce faisant, il a participé à la prise de conscience dans les Etats Sahéliens et les agences de coopération que les lacunes de la politique céréalière sont l'une des causes de blocage d'un tel progrès.

Le Comité a réfléchi, à de nombreuses reprises, au rôle que pourrait jouer le prix d'achat des céréales pour encourager la production et la productivité. Il a constaté, en particulier, que :

- malgré la création dans presque tous les pays du CILSS, d'offices céréaliers et malgré les politiques de prix officiels, la commercialisation des céréales et sa composante essentielle du point de vue du producteur, c'est-à-dire le prix, reste largement subordonnée à la loi de l'offre et de la demande . Il s'est donc demandé s'il ne serait pas plus opportun d'essayer d'agir directement sur l'offre et sur la demande de céréales;

(1) Voir notamment : Synthèse cultures irriguées D(80)75, avril 1980, et Synthèse cultures pluviales D(83)221, juillet 1983.

- l'offre reste faible du fait que les producteurs sont peu incités à produire et à vendre aux prix réels du marché qui subissent de fortes fluctuations et rémunèrent insuffisamment leur travail;

- la demande subit de grandes distortions, en particulier sur les marchés urbains, en raison de la concurrence de céréales importées (substituables ou non aux céréales traditionnelles) à titre onéreux ou à titre de don. Ces importations modifient progressivement les habitudes alimentaires, surtout sur les marchés côtiers et réduisent l'ampleur du marché urbain, solvable, qui pourrait offrir des débouchés croissants aux céréales traditionnelles;

- aux prix d'achat actuels des céréales et aux prix de cession des facteurs modernes de production, (engrais, pesticides, matériels agricoles), les paysans n'ont pas toujours intérêt à adopter des modèles culturaux plus performants qui leur sont proposés même - ce qui n'est pas toujours le cas - si ces modèles sont techniquement performants.

La plupart des Etats Sahéliens ont relevé très sensiblement les prix officiels pour l'achat des céréales locales ces dernières années. Mais la politique de fixation de prix officiels, qui d'ailleurs ne sont pas toujours appliqués ou ne sont appliqués qu'à une infime partie des surplus commercialisables, n'entraîne pas nécessairement la croissance de la production et la productivité céréalière et le prix d'achat des céréales locales n'est qu'un des maillons du système de la politique céréalière. Le "Comité restreint" a montré que les rapports entre prix des céréales locales, prix des produits de rente, prix des céréales exportées et importées, prix des intrants doivent être pris en considération dans une politique globale. Il s'est demandé également, sans arriver à des conclusions définitives, ce que devraient être les rôles respectifs du marché et de l'Etat

pour que cette politique globale soit favorable aux résultats qu'on se propose d'atteindre.

Le "Comité restreint" n'a pas encore approfondi les questions de subvention des prix à la production, à la consommation et de subvention des intrants. Les Etats Sahéliens pratiquent tous des politiques de subventions qui grèvent leurs budgets. Il serait nécessaire, à l'avenir, d'examiner en détail ces pratiques et de faire des propositions en tenant compte, d'une part, des objectifs de la stratégie alimentaire régionale et des stratégies alimentaires nationales et, d'autre part, des contraintes financières.

2. La distribution et la transformation des céréales

Outre les prix, l'un des maillons de la chaîne du système de la politique céréalière est la commercialisation des céréales.

L'analyse du "Comité restreint" a confirmé les conclusions du colloque de Nouakchott : les offices céréaliers n'ont pas réussi à jouer le rôle que voulaient leur donner les Etats; ils sont devenus lourds et bureaucratiques; faiblement dotés de moyens, ils se sont procuré les recettes nécessaires à leur fonctionnement en se transformant en distributeurs de l'aide alimentaire; si, d'aventure, ils se sont portés acheteurs d'un volume important de céréales locales, ils n'ont pas eu la capacité de les stocker ni de les transporter dans les zones déficitaires; en aucun cas, ils n'ont eu la possibilité d'être des opérateurs efficaces pour l'achat, le stockage et le soutien de la production vivrière locale.

La majeure partie du commerce des céréales a continué à être assurée par le commerce privé. Les producteurs et les consommateurs sont soumis à la loi du marché qui subit dans le Sahel, de nombreuses contraintes tenant à l'insuffi-

sance de la concurrence, aux rôles multiples exercés par les commerçants, aux difficultés de transport, aux interventions de l'Etat et à d'autres facteurs.

Les efforts entrepris par les Etats Sahéliens pour réformer, voire pour supprimer, les offices céréaliers et les tentatives faites par les donateurs pour accompagner ces efforts ont reçu l'attention du "Comité restreint" qui en a tiré certains enseignements. Les idées suivantes sont sorties de ses débats :

- qu'elle soit publique ou privée, une situation de monopole est préjudiciable au bon fonctionnement du marché céréalier; c'était déjà la conclusion du colloque de Nouakchott qui a recommandé que tous les opérateurs qualifiés participent à la commercialisation des céréales dans le Sahel;

- sans une certaine garantie d'achat venant en complément d'un prix incitatif, les paysans ne seront pas incités à accroître leur production. Mais quel doit être le rôle de l'Etat et du marché et les rôles respectifs de l'un et de l'autre à cet égard ? Certains participants du Comité ont observé que le marché de la région sahélienne est et restera longtemps déficitaire; par conséquent, il offre des possibilités considérables d'expansion si la politique céréalière est favorable à la production. D'autres participants ont estimé que l'Etat doit jouer un rôle d'arbitre, en subvenant aux besoins des zones déficitaires et des catégories défavorisées de la population, et en pratiquant une politique de soutien et de stabilisation des prix vivriers. Le consensus général a été que le rôle de l'Etat devrait être relativement léger et devrait reposer sur une bonne information du marché, des moyens de transport correctement gérés, un stockage

national proportionné au volume des quantités commercialisées, l'amélioration du système de stockage privé (commerçants et producteurs), une politique céréalière dont les composantes seraient cohérentes et un choix judicieux des investissements, compatible avec les possibilités de gestion et d'entretien. Le Comité, tenant compte de ce qui se passe dans différentes régions du monde, a souligné qu'une politique céréalière favorable aux producteurs et aux consommateurs entraînerait des coûts élevés et il s'est interrogé sur la répartition éventuelle de ces coûts entre Etats Sahéliens et aides extérieures.

Le "Comité restreint" a souligné que la recherche de nouveaux débouchés pour les céréales traditionnelles, par leur transformation (industrielle ou artisanale) en produits plus facilement accessibles aux consommateurs urbains, devrait être accélérée afin d'offrir une alternative aux céréales importées.

Il a suivi la réalisation de plusieurs études sur la transformation des céréales :

- une étude du marché urbain des céréales locales et de leurs dérivés substituables aux importations (Sénégal, Haute-Volta) financée par la CCE;
- deux études financées par le Ministère de la Coopération français sur les technologies intermédiaires et sur les possibilités de transformation des céréales locales (Haute-Volta, Niger, Mali, Sénégal).

L'aide alimentaire

La réussite d'une politique céréalière est subordonnée à un certain nombre de conditions, en particulier la protection

de la production locale, contre les importations et l'aide alimentaire.

Conscient de ce problème, le "Comité restreint" a organisé trois rencontres sur l'aide alimentaire :

- une rencontre d'experts des agences de coopération (Paris, septembre 1981)
- une rencontre d'experts sahéliens (Dakar, octobre 1981)
- et une réunion de ces deux groupes (Dakar, juin 1982).

Les experts ont fait des recommandations qui ont eu, déjà, des conséquences significatives sur la politique des Etats du CILSS et sur celle des agences de coopération; à son avis :

- les besoins en aide alimentaire devraient être appréciés dorénavant, chaque année, par les autorités de chaque Etat, en consultation avec les représentants locaux des agences de coopération; il appartiendrait aux deux parties de déterminer les moyens de couvrir ces besoins;
- l'aide alimentaire ayant eu des effets défavorables sur la production et la productivité céréalières locales, il convient à l'avenir :
  a) de tenir compte de la différence entre besoins conjoncturels et besoins structurels pour apprécier le volume de l'aide alimentaire nécessaire;
  b) de modifier le moins possible les habitudes de consommation en achetant l'aide alimentaire, en priorité, sur les marchés des pays du CILSS et des pays voisins lorsqu'ils sont excédentaires;

c) de regrouper les fonds de contrepartie de l'aide alimentaire dans une caisse unique et de s'accorder entre Etat et bailleurs de fonds sur les modalités de gestion et d'utilisation de cette caisse dont l'objet principal doit être de soutenir la production locale.

La réflexion du Comité sur l'aide alimentaire a encouragé les donateurs à s'interroger sur les effets de leurs programmes d'aide alimentaire et à envisager les méthodes et les moyens d'éviter leurs conséquences les plus négatives. Certaines agences de coopération ont montré qu'elles étaient disposées à changer leurs pratiques (1).

Un autre signe d'évolution est l'utilisation de l'aide alimentaire de plusieurs donateurs, au Mali, pour faciliter les réformes de prix et de commercialisation des céréales. En outre, plusieurs agences de coopération se sont mis d'accord, en 1983, pour fournir de la trésorerie à l'OFNACER (Haute-Volta) en vue d'acheter des céréales sur le marché national et de transférer des stocks d'aide alimentaire, excédentaires en Haute-Volta, à des pays voisins. Ces orientations ont apporté un encouragement au "Comité restreint".

3. Le stockage des céréales

Le stockage est un maillon de la chaîne du système de la politique céréalière au même titre que la production, les prix, la commercialisation et la transformation des produits. Les pays du Sahel y sont particulièrement sensibles en raison des aléas climatiques de leur région. Après la sécheresse, ils ont consulté la FAO sur le programme qu'il conviendrait d'adopter en matière de stockage.

---

(1) Voir par exemple : "Pour une aide au service du développement"; CCE, 24 mars 1983.

La FAO a préparé pour le CILSS une étude de factibilité sur les stocks de sécurité nationaux et régionaux dans le Sahel et le Comité restreint a étudié ce projet.

Cette étude a fait ressortir un certain nombre de problèmes sur :

- la cohérence du projet avec l'objectif d'auto-suffisance alimentaire adopté par les pays du Sahel;

- la méthode utilisée pour élaborer le projet.

Le Comité a pensé, en particulier, que le projet ne tenait pas compte, suffisamment, des possibilités de croissance de la production alimentaire et des conséquences que pouvait avoir une bonne politique céréalière sur cette croissance. Il s'est inquiété de la place, excessive à son avis, qui avait été donnée au stockage par rapport à d'autres facteurs pouvant aussi bien contribuer à la sécurité alimentaire. Outre le coût d'investissement et de fonctionnement des stocks de sécurité nationaux et régionaux, il a craint que ces stocks ne soient approvisionnés par l'aide alimentaire, accentuant ainsi des tendances contre lesquelles on veut lutter.

Malgré les faiblesses du projet de stockage, l'élaboration d'un tel projet et la discussion qu'il a suscitée ont permis de faire avancer la réflexion sur la sécurité alimentaire. Dans une première étape, le "Comité restreint" a recommandé :

- la création au sein du CILSS d'une division céréalière régionale chargée de recueillir les informations sur les disponibilités et les besoins en céréales dans le Sahel et de diffuser ces informations aux Etats Membres du CILSS afin de contribuer à des systèmes de prévision et d'avertissement plus efficaces ;

- l'élaboration d'une étude, en collaboration avec la CEAO, sur le stockage non étatique (paysan, secteur privé). Les capacités de stockage paysan et les volumes stockés ainsi que la mobilité de ces stocks sont des sujets encore très mal connus, et l'étude pourrait compléter les informations contenues dans le projet CILSS/FAO.

Certains participants du Comité voudraient, en outre, utiliser le tremplin du projet CILSS/FAO pour construire un véritable système de sécurité alimentaire dans le Sahel. A l'heure actuelle, ces pays se trouvent dans une situation de grande vulnérabilité et il ne serait pas acceptable de se trouver aussi peu organisés qu'en 1970, si une nouvelle sécheresse devait survenir. Un plan "ORSEC" devrait être mis sur pied, en attendant qu'un système de sécurité alimentaire plus complet puisse être mis au point pas à pas.

4. Le développement des échanges céréaliers régionaux

Dès la première ébauche, la stratégie alimentaire pour les pays du CILSS a montré que l'auto-suffisance en céréales traditionnelles ne serait possible qu'à l'échelon régional en raison des différences de potentiel productif entre les différents pays et l'ampleur de leurs marchés. Elle a montré, en outre, que les pays sahéliens avaient un potentiel suffisant dans le sud de leurs Etats, dans les savanes soudano-guinéennes et dans les bassins fluviaux pour envisager, à long terme, la production d'excédents et l'exportation de ces excédents soit sur les marchés de l'Afrique de l'Ouest, soit même sur les marchés d'Afrique du Nord.

En raison de ces perspectives, le Comité restreint a voulu commencer une réflexion sur les conditions du développement des échanges céréaliers régionaux. Son activité a été modeste, comme il convient dans un domaine encore très peu

défriché. Il a demandé au Secrétariat du CILSS de réunir des éléments de discussion et d'organiser, à Dakar, du 10 au 12 juin 1982, une réunion d'experts sahéliens sur l'harmonisation des politiques de prix agricoles dans les pays du Sahel. Cette réunion d'experts a décidé de poursuivre le travail en s'efforçant de mieux connaître les facteurs de fixation des prix dans les différents pays ainsi que les revenus des producteurs par type d'exploitation. Elle est convenue que le développement des échanges régionaux serait stimulé par une certaine protection des échéanges céréaliers au sein de la zone.

III. QUE CONCLURE ?

Que conclure au terme de ce bref résumé du dialogue entre les experts sahéliens et non sahéliens organisé sur la politique céréalière ?

D'abord, ce dialogue a permis de faire évoluer les idées sur les liens entre la politique céréalière et l'investissement dans le secteur agricole. Les Etats Sahéliens et les agences de coopération se sont rendu compte de l'insuffisance de leurs plans et de leurs programmes de développement et ont admis qu'il fallait redresser la situation actuelle.

Ensuite, ce dialogue a mieux permis de comprendre que la politique céréalière est au coeur de la stratégie alimentaire régionale et des stratégies alimentaires nationales. Cette politique doit être construite progressivement et modifiée lorsque les circonstances et les besoins le justifient.

Enfin, les échanges de vues ont montré que les décisions des Etats en matière de politique céréalière devront être soutenues par la politique d'aide pour éviter des risques politiques et sociaux excessivement lourds ou des conséquences dommageables sur le plan de la production agricole et alimentaire.

Les participants du Comité restreint ont jugé que leur travail devrait être poursuivi. La Conférence du Club du Sahel pourrait tracer les directions de leur programme futur dont quelques axes sont énumérés ci-dessous à titre indicatif :

- mener avec diligence l'étude engagée sur le stockage non étatique et poursuivre les travaux en cours sur les échanges régionaux en étudiant, notamment, les pratiques des différents Etats du CILSS et de la CEAO en matière de subventions des prix ;

- analyser l'évolution de la politique céréalière dans chacun des Etats du CILSS et les mesures prises par les agences de coopération pour les soutenir; organiser en 1984/85 un nouveau colloque de Nouakchott pour faire le bilan des changements et formuler, le cas échéant, des propositions;

- aider les Etats et les agences de coopération à organiser périodiquement une concertation nationale sur les disponibilités et les besoins en céréales afin d'établir un bilan réaliste;

- faciliter l'établissement d'une division céréalière régionale au Secrétariat du CILSS;

- poursuivre l'étude et la mise au point progressive d'un système de sécurité alimentaire à l'échelon régional, y compris un plan d'urgence en cas de crise majeure.